

La lente émergence du concept de développement durable

1



Figure 1. Le géosystème

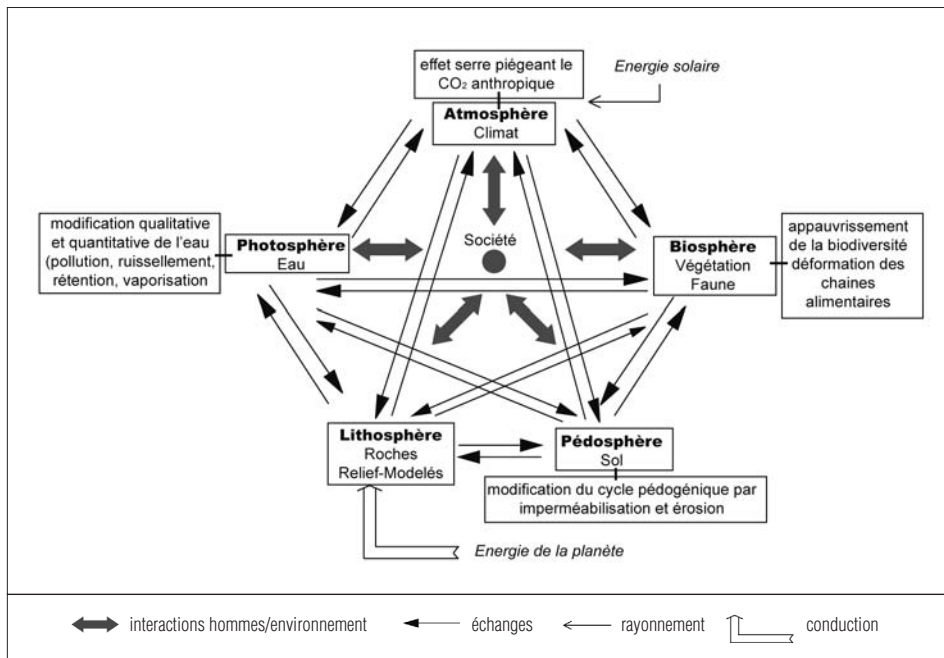
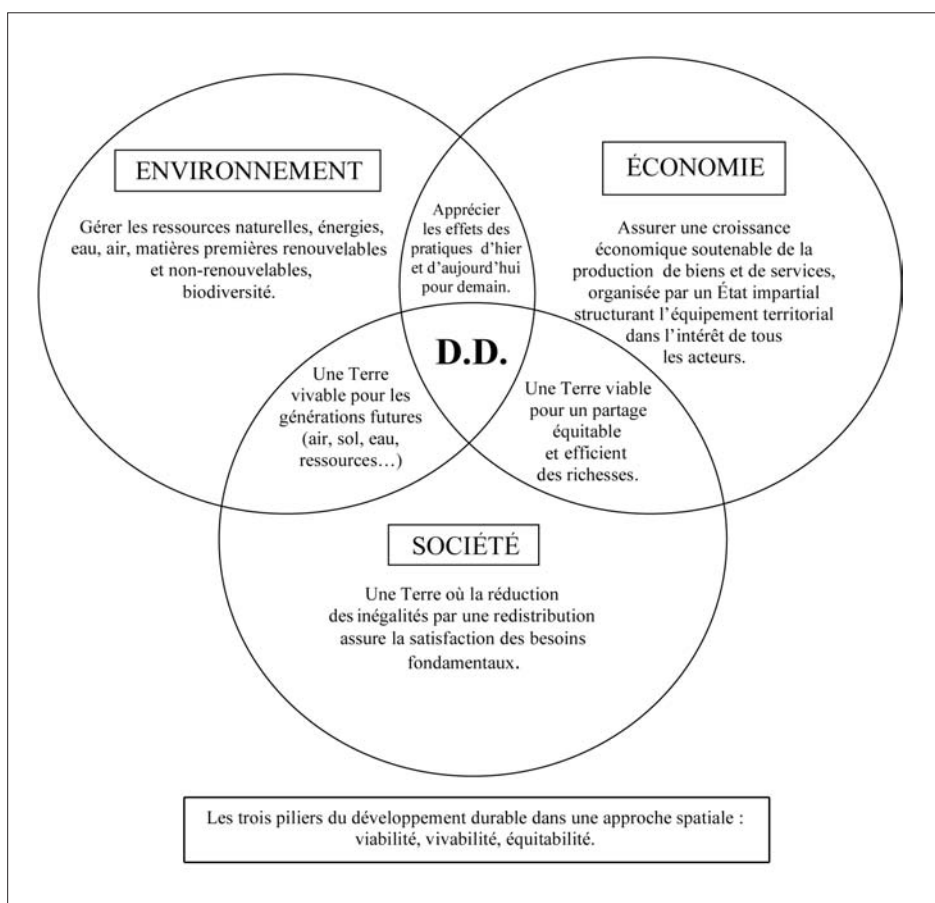


Figure 2. Les piliers du développement durable

Questions : quoi-qui ?

Toute activité ancienne et présente sur notre planète aujourd'hui est par essence durable. Mais, ce sont les activités induites par les trois révolutions industrielles et développées depuis 1750 qui ont le plus transformé la vie humaine et les espaces de l'*oekoumen*.

En premier, la prise en compte des rythmes de transformation est indispensable. Louis XIV meurt à 77 ans, un exploit en 1715, mais aujourd'hui, même au Sud, une situation courante. La diversité des situations est à apprécier par ailleurs : J.-P. Charvet nous rappelle que moins de 50 millions d'agriculteurs sur les 1 400 millions ont un attelage mécanique, 350 ont un attelage animal (bovin, équidé)... le milliard restant utilise la force humaine pour bêcher ou labourer, transporter ou faucher... Le temps, l'espace, le quantitatif et le qualitatif forment le « carré magique » de la lecture de la géographie du développement.

La géographe S. Brunel (2005) dénonce le concept de développement durable comme une mode, un cache-misère, voire un cheval de Troie des pays du Nord permettant de dominer — autrement — le Sud. Il est évident qu'il faut dépolitiser le terme de « développement durable » pour le rendre crédible et dépasser les querelles au profit du débat sociétal, éthique et bien peu idéologique. Il faut ainsi élargir le concept de développement durable.

1 Définir un développement pour les générations d'aujourd'hui et de demain

La succession des logiques de développement

- Le premier enjeu est de passer du quantitatif au qualitatif. De l'après-guerre aux années 1980, nous nous sommes préoccupés d'assurer une croissance économique en faisant croître le produit intérieur brut (PIB) des nations développées. À la suite d'Amartya Sen, à partir des années 1990, nous nous sommes intéressés au développement humain (capital et machines, mais aussi hommes et progrès).
- Le deuxième enjeu est sociétal et touche à notre manière de vivre ensemble, de faire société : Comment vivons-nous ensemble en faisant projet commun ? La question n'est pas seulement de durer (notion de développement durable), mais de créer un mode de vie radicalement nouveau.
- Le troisième enjeu est politique. Partant de la politique définie comme la gestion du vivre ensemble, celle-ci est donc conviée à la réflexion sur de nouveaux choix de vie en lien avec un nouveau développement, une nouvelle croissance (Éléna Lasida).

Le développement durable, notion politique et éthique

Le mot « développement » signifie pour l'économiste l'« amélioration qualitative et durable d'une économie et de son fonctionnement ». Synonyme de progrès, d'évolution, de transformation, de croissance et d'épanouissement, le développement est compris comme un phénomène orienté, finalisé, quantitativement et qualitativement. Le géographe l'élargit en désignant l'ensemble des transformations techniques, sociales, territoriales, démographiques et culturelles accompagnant la croissance de la production et permises par la redistribution sociale. Longtemps, le concept de développement s'est focalisé sur la croissance de la production de richesses (PIB, PIB/h), mais il s'est élargi en 1990 à l'IDH (A. Sen) pour inclure d'autres dimensions constitutives du bien-être : l'état de santé, les niveaux d'instruction et les conditions de vie des populations.

La recherche de la durabilité en termes de développement vise à « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » (Gro Harlem Brundtland). Formulée lors de la conférence de Rio (1992), cette définition permet de vulgariser la notion de développement durable (*sustainable development*) préalablement proposée par l'ONU (1987). *Sustainable* a été traduit par « durable » car le mot français « soutenable » n'implique pas la temporalité. Le développement économique et social est à concilier avec les contraintes environnementales au Nord comme au Sud.

La croissance est fondée depuis deux siècles sur l'exploitation de ressources non renouvelables, à l'origine des dégâts écologiques (Rist, 2002). Politiquement, au Nord comme au Sud, « *promettre de la croissance économique* » est une contingence électorale, foi dans un modèle productiviste et (néo)libéral dominant.

La réflexion sur le concept de développement et sa diffusion

La remise en cause de la croissance (Serge Latouche) est présentée comme une idéologie sous-jacente à la conférence de Rio. En retirant au « *développementisme* » occidental sa légitimité, la mondialisation est changée en profondeur. Des décisions doivent être prises au nom de la génération future. Le concept de développement durable doit l'aborder sous quatre angles différents :

- approche historique et sociologique pour en définir les principes généraux ;
- rappels historiques pour circonscrire sa dimension académique et scientifique ;
- techniques et outils à mettre en œuvre par les entreprises ;
- démonstration de son efficacité économique.

Quatre questions clés posées depuis les années 1960

- Il n'y a pas de croissance quantitative infinie dans un monde fini. 2% de croissance supposent une multiplication par deux de la production en 35 ans. Atteindre des taux similaires à ceux d'un pays comme la Chine (10% de croissance annuelle) signifie doubler en 8 ans la production, les nuisances et les pollutions. Un taux de croissance « faible » (2 à 3%) représente à terme une hausse exponentielle : quelle *supportabilité* dans un monde fini ?
- La croissance et le développement sont des menaces sur le « vivant ». Notre planète est en train de vivre la 6^e grande extinction d'espèces. Sous nos yeux, la civilisation humaine agit avec la puissance d'une force géologique capable de produire des effets majeurs.
- La croissance fait peser une menace sur la diversité des sociétés humaines. En conséquence, le modèle actuel du « développement » est celui d'une société de production et de consommation de masse proposé à toutes les sociétés humaines, sans réelle déclinaison spécifique. Le modèle financier intègre tous les acteurs « compatibles », sans états d'âme.
- La quatrième critique repose sur l'entropie. Cette notion rappelle que les systèmes organisés sont avec le temps déstabilisés et désorganisés. Comme « *la chaleur ne s'écoule d'elle-même que du corps le plus chaud vers le corps le plus froid* », il faut accompagner les changements d'un équilibre actuel à un autre, au XXI^e siècle.

La fécondité des années 1970-1980

Le Club de Rome (fondé en 1968) dénonce les effets de l'industrialisation et de l'urbanisation. Il prône « la croissance zéro » (Rapport Meadows, 1972). Cet argument sert alors d'alternative au développement libéral, considéré comme destructeur de l'environnement. L'« *écodéveloppement* » (Sommet de Stockholm, 1972) se fonde sur trois logiques :

- l'autonomie de décision (recherche de modèles spécifiques à chaque contexte historique, culturel, écologique) ;

- la prise en charge équitable des besoins de tous les hommes ;
- la recherche d'un développement éco-compatible avec la nature.

En 1980, le terme de « développement durable » apparaît pour la première fois sous la plume de l'Union internationale pour la conservation de la nature. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (ONU) recommande une meilleure coopération entre les nations tenant compte des contrastes de niveaux de développement pour atteindre des objectifs communs de sauvegarde de l'environnement (1987). L'« écologisme » et la mise en place du principe de précaution rendent incontournable le concept de développement durable. L'ONU crée alors le GIEC (1986), vitrine de la néo-climatologie. Les lobbies écologistes ont cependant « récupéré » les synthèses successives de cette OIG fondées sur des modèles physiques de l'atmosphère (météorologie, climatologie).

La maturité des années 1990-2000 avec la conférence de Rio et l'Agenda 21

La coopération internationale pour une « gouvernance planétaire verte » est formalisée lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (« Sommet de la Terre », juin 1992, Rio de Janeiro). Première rencontre entre 175 États pour débattre de l'avenir de la planète, cette conférence s'achève par l'adoption de l'Agenda 21, programme de 2 500 actions à portée internationale. Ces recommandations initient de nouveaux types d'accords multilatéraux sur l'environnement autant que des projets locaux, (préservation d'espèces animales et végétales en voie d'extinction, sauvegarde de biotopes tropicaux). La crise de la biodiversité y est analysée comme multiscalaire et la réflexion qu'elle sous-tend, systémique : la vision est ainsi « *glocale* », à la fois locale et globale, application de l'effet papillon. Mais la tentation est grande de sur/sous-estimer les impacts humains. Le développement durable apporte une réponse globalisante. Mais le nomadisme conceptuel dû aux différents sens donnés par les utilisateurs pose des difficultés réelles.

- les responsables politiques peuvent y voir la dimension éthique et la possibilité de faire émerger une nouvelle conscience « éco-citoyenne » ;
- les économistes sont sensibles à un modèle de développement alternatif ;
- les écologistes l'utilisent pour justifier la défense la conservation de la nature et la préservation des ressources de la planète.

Pourtant, ces conceptions trop proches ne sont pas assez expérimentales ni scientifiques aux yeux d'une partie des chercheurs. Pour les uns, la recherche peut préciser les enjeux, leur permettant d'être des experts. Pour d'autres, ce « concept-mou » mobilise la recherche afin de nourrir un débat qu'il faut approfondir, étoffer, élargir, relier.

Le protocole de Kyoto, un début ou une fin ?

Le protocole de Kyoto engage ses signataires à réduire de 5 % leurs émissions de six GES (gaz à effet de serre : dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, hydrofluorocarbure, hydrocarbure perfluoré et hexafluorure de soufre) pendant la période 2008-2012, en référence aux niveaux de 1990. Les États-Unis, l'Australie et la Russie, importants émetteurs de GES, ne l'ont pas ratifié au départ. Mais en 2004, la ratification russe, certes tardive (comme 55^e État partie) permet au protocole d'entrer enfin en vigueur (2005). L'article 17 institue un marché de permis d'émission de GES. Les « pollueurs » (États, collectivités, entreprises) se voient allouer soit gratuitement, soit à prix fixe ou aux enchères,

des quotas d'émissions de CO₂. Chaque acteur doit s'assurer qu'il détient autant de permis d'émission que ce qu'il va émettre. En cas de dépassement, il peut réduire ses émissions ou acheter des permis. Il peut vendre les permis excédentaires. Ce mécanisme de marché doit amener les agents économiques à réduire leurs émissions de CO₂, en internalisant le coût des effets environnementaux de leur activité.

Le protocole permet une flexibilité géographique sous forme de coopération par l'échange de permis ou de crédits d'émissions : ainsi les 25 pays de l'Union européenne se sont fixés comme « bloc régional » sur 2008-2012, de réduire de 8 % leurs émissions par rapport à 1990. Le développement durable est multidisciplinaire mais — faiblesse — aussi un concept « fourre-tout », récupéré par le business à Johannesburg (2002).

2 Concilier économie et développement durable : une accoutumance réciproque ?

Les enjeux de la ratification du protocole de Kyoto

En février 2006 (premier anniversaire de l'entrée en vigueur du protocole), le gouvernement australien est accusé par certains scientifiques de les empêcher d'exprimer leurs interrogations sur la politique de leur État. 34 pays ont alors ratifié le protocole, s'engageant à réduire leurs émissions de GES de 5,2 % en moyenne sur la période 1990-2012. Les activités économiques sont ainsi mises sous contraintes, témoignant des volontés officielles d'aborder les questions posées par la consommation de ressources naturelles, les variations climatiques, la pauvreté, les dangers économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux. À Montréal (2005) est lancée la réflexion sur l'après-2012, finalisée à Nairobi, satisfaisant l'Union européenne, alors que beaucoup d'acteurs économiques dénoncent l'utopie de s'engager jusqu'à 2012. La création d'un marché mondial de crédits d'émission doit permettre aux pays retardataires d'acheter auprès des pays vertueux des droits à dépassements.

Les mécanismes de développement propre

Fondé sur des énergies renouvelables, le marché des mécanismes de développement propre (MDP) permet à un pays du Nord d'investir au Sud dans des projets non émetteurs de GES. Il génère des crédits d'émission au Nord, correspondant à une réduction supplémentaire de rejets par rapport à la situation *ante*. En 2006, le prix de la tonne de carbone est estimé à 27 euros, prix payé par la société *Velcan Energy* lors de la signature du premier MDP franco-indien : fournir du méthane à 450 villages indiens, économisant kérosène et bois de chauffage.

L'émergence de fonds de placement éthiques et socialement durables

L'« investissement éthique », ou « socialement responsable », vise à reverser une part des revenus, issus des obligations placées, à une organisation caritative ou d'intérêt général. Les fonds socialement responsables affichent clairement un objectif de rentabilité, à l'image des fonds traditionnels. L'objectif des gérants de fonds responsables est

d'assurer une performance au moins égale à celle du marché ou d'un indice de référence, investissant sur des critères financiers et non-financiers fondant la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Né aux États-Unis vers 1920, cet investissement s'est développé en France durant les années 1990 sous la forme de fonds de partage ou solidaires. Le premier fonds éthique a été créé en 1983 à l'initiative d'une congrégation religieuse. En 1989, trois fonds socialement responsables étaient disponibles sur le marché français dont deux étaient d'inspiration catholique (Nouvelle Stratégie 50, liée à l'association Éthique et investissement, présidée par sœur Nicole Reille). En 1997, le marché de l'investissement socialement responsable émerge avec sept fonds puis 42 en 2001, progression due à l'entrée sur ce segment des réseaux bancaires : Crédit agricole, Société générale, BNP-Paribas. En Europe, les encours ont été multipliés par 70 depuis 1980 et ont quintuplé en France de 200 millions d'euros en 1997 à 1 milliard d'euros, fin 2001, soit seulement... 0,12 % de la capitalisation des fonds de placement sur le marché français !

L'arrivée de réseaux bancaires et de gérants étrangers n'est pas le seul facteur stimulant l'essor du marché de l'investissement responsable. En 1997, la Caisse des dépôts et consignations soutient la création d'une agence de notation sociétale : Arese. Depuis 2002, quatre agences de rating se partagent le marché français de la notation sociétale : Vigeo, Centre français d'informations sur les entreprises, Core Ratings et Innovest France. Les cabinets de conseil (Utopies et Terra-Nova) fournissent aussi une évaluation des entreprises. Vigeo a lancé un indice boursier éthique (ASPI) et s'oriente vers la notation sollicitée ou audit sociétal.

La majorité des fonds anglo-saxons applique des critères d'exclusion influencés par leur vision de l'éthique (Perks, Rawlinson et Ingram, 1992). Les fonds australiens constatent que les gérants s'orientent vers une approche positive, de type *best-in-class* (Stone, 2001). La France n'échappe pas à cette dichotomie mais de façon moins prononcée, excluant l'armement, le tabac, l'alcool et la pornographie.

La décroissance, entre utopie et provocation

Entre les courants anti-techniques, et l'extrême droite néo-agrarienne, il y a place pour le débat autour de nos abus de consommation, dénoncés par Edgar Morin ou Albert Jacquard. Les propos de Cl. Allègre et de S. Brunel montrent que la croissance dans les pays du Sud reste une priorité. La décroissance s'appliquerait aux pays du Nord où 20 % de la population mondiale consomme plus de 80 % des ressources de la planète. La mise en œuvre d'une nouvelle politique remettant en question les abus du Nord permettrait aux pays du Sud d'accéder à un « mieux vivre ». La décroissance toucherait la part du PIB concernée directement par les questions environnementales, estimée à 15 à 20 %. Deux tiers du PIB sont aujourd'hui issus des services ; certains ont des effets négatifs en matière d'environnement (restauration et réfrigération, tourisme et transports) mais 50 % du PIB sont des services aux entreprises et aux personnes.

3 Concrétiser le développement durable

Figure 3. Les 14 thèmes d'actions-clefs de l'UNESCO pour la décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)

Sanitaire	Social	Culturel	Patrimonial	Économique
Promotion de la santé	Réduction de la pauvreté	Égalité des genres hommes/femmes	Environnement	Transformation rurale en coresponsabilité
VIH/Sida		Droits de l'homme	Eau	Consommation durable
		Compréhension internationale		Tourisme durable
		Diversité culturelle		Médias – TIC
		Savoirs autochtones		

L'Éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD), une réponse aux défis posés ?

Le 8 juillet 2004, le ministre de l'Éducation nationale français publie une circulaire intitulée « généralisation d'une éducation à l'environnement au développement durable ». Un coordinateur académique définit les orientations, les priorités, les modalités, le calendrier des méthodes de travail et la formation des enseignants. L'ensemble des enseignements disciplinaires (histoire-géographie, sciences de la Vie et de la Terre, lettres, économie...) et transdisciplinaires aux collèges et lycées concourt à l'EEDD sont désormais reliés par le concept d'*éco-histoire* (R. Delort). Pour mener des études de cas et travaux de terrain, partenariats au sein des collectivités locales, associations ou entreprises peuvent être sollicitées *via* les Agences régionales de l'environnement. Incluant l'éducation aux risques, l'EEDD s'organise autour de 3 axes :

- les échelles d'espace et de temps ;
- la complexité ;
- les valeurs de responsabilité et de solidarité.

La Charte de l'environnement ou le principe de précaution institutionnalisé

Le 1^{er} juin 2004, les députés adoptent une Charte de l'environnement désormais inscrite dans le préambule de la Constitution. Associée à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) et des droits économiques et sociaux (1946), elle consacre le droit de chacun à « *vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* », innovant par l'inscription du **principe de précaution**. Le risque est grand de voir la justice saisie des questions environnementales au regard de l'anticipation des nuisances par les entreprises (mises sur le marché), les scientifiques (innovation et recherche) et les élus (responsabilité). En application de la résilience, le principe de « réparation » des dégâts causés à l'environnement est également inscrit dans la loi. L'article 4 de la charte stipule que « *toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi* », mais le texte ne fait pas explicitement référence au principe du **pollueur-payeur**.